

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Asplit® CN 916 Solution

**Art.-No.**

592 0040, 592 0041, 592 0042

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH  
Rue: Heuweg 4  
Lieu: D-06886 Wittenberg  
Téléphone: +49(0)3491/635-50  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

Téléfax:

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Cancérogénicité: Carc. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Phénol

Alcool furfurylique

Formaldéhyde

éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl])

**Mention**

Danger

**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® CN 916 Solution

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 2 de 13

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	Éthanol			< 10 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
108-95-2	Phénol			< 5 %
	203-632-7	604-001-00-2	01-2119471329-32	
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H341 H331 H311 H301 H314 H373 H411			
98-00-0	Alcool furfurylique			< 5 %
	202-626-1	603-018-00-2	01-2119493965-18	
	Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H331 H312 H302 H319 H335 H373			
50-00-0	Formaldéhyde			< 0,5 %
	200-001-8	605-001-00-5	01-2119488953-20	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1A; H350 H341 H331 H311 H301 H314 H317			
1760-24-3	éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl])			~ 0,1 %
	217-164-6		01-2119970215-39	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	Éthanol	< 10 %
	Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		
108-95-2	203-632-7	Phénol	< 5 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3		
98-00-0	202-626-1	Alcool furfurylique	< 5 %
	par inhalation: CL50 = 0,935 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
50-00-0	200-001-8	Formaldéhyde	< 0,5 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,578 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 270 mg/kg; par voie orale: DL50 = 600 - 800 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 25 Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® CN 916 Solution

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 4 de 13

Appeler aussitôt un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
Consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer le cancer.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde et dioxyde de carbone  
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### **Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Mettre les personnes en sûreté.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 5 de 13

**Pour les non-secouristes**

- Ne pas respirer les vapeurs.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les secouristes**

- En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
- Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

- Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Pour le nettoyage**

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
- Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
- Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
- Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

**Préventions des incendies et explosion**

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Ne pas fumer.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.
- Température de stockage recommandée : < 20°C

**Conseils pour le stockage en commun**

- Incompatible avec des acides.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mastic

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® CN 916 Solution

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 6 de 13

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
98-00-0	Alcool furfurylique	10	40		VME (8 h)	
50-00-0	Formaldéhyde (aldéhyde formique)	0,3	0,37		VME (8 h)	
		0,6	0,74		VLE (15 min)	
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	

#### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
- Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

##### Mesures d'hygiène

- Ne pas inhaler les vapeurs.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### Protection des yeux/du visage

- Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
- Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

##### Protection des mains

- Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).
- La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
- Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### Protection de la peau

- Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)
- Tablier résistant aux solvants. (EN 467).

##### Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune - brun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 7 de 13

Odeur:	Caractéristique	Testé selon la méthode
pH-Valeur:		n.d.
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion/point de congélation:		n.d.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		60 - 100 °C
Point de sublimation:		n.a.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'éclair:		33 °C DIN EN ISO 1523
<b>Inflammabilité</b>		
solide/liquide:		n.a.
<b>Dangers d'explosion</b>		
Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.		
Limite inférieure d'explosivité:		3,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		15 vol. %
Température d'auto-inflammation:		> 210 °C
<b>Température d'inflammation spontanée</b>		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Température de décomposition:		84 °C
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non oxyder.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		~ 57 hPa
Densité:		1,1 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Partiellement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
n.d.		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		n.d.
Viscosité dynamique: (à 23 °C)		~ 700 mPa·s ISO 3219
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur relative:		n.d.
Taux d'évaporation:		n.d.
Épreuve de séparation du solvant:		n.d.

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 8 de 13

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec des acides forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.  
Eviter les températures supérieures à 25°C.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.  
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:  
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.  
Monoxyde et Dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.  
ATEmix/orale: 1400 mg/kg  
ATEmix/cutanée: > 2000 mg/kg  
ATEmix/inhalatif: > 20 mg/l/4 h (les vapeurs)

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Formaldéhyde; éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]))

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Phénol; Formaldéhyde)  
Peut provoquer le cancer. (Formaldéhyde)  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 9 de 13

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Si possible le recyclage est préférable à l'élimination.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Éthanol, Phénol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3+8



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 10 de 13

Code de classement: FC  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 38  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Éthanol, Phénol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+8



Code de classement: FC  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Ethanol, phenol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+8



Marine polluant: No  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-E, S-C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2924  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Ethanol, phenol, solution)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® CN 916 Solution**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 11 de 13

Passenger LQ:	Y342	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		354
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		365
IATA-Quantité maximale (cargo):		60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV < 20 %

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,8,10,11,12,14.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® CN 916 Solution

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 12 de 13

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® CN 916 Solution

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 00359-1164

Page 13 de 13

garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*